

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

la Compagnie Montréal Trust du Canada sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

* * *

● (1640)

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-130, visant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Axworthy (p. 16661) et de M. Young (p. 17089).

M. George Henderson (Egmont): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler, ne serait-ce que pendant dix minutes, du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Je dirai tout d'abord que rares sont les députés qui ne souhaitent pas l'amélioration, par tous les moyens, de nos relations commerciales. Toutefois, l'amélioration de nos relations commerciales est une chose et la mise en péril de la souveraineté nationale en est une autre.

Lorsqu'il brigua la direction de son parti en 1983, le premier ministre (M. Mulroney) a dit: «Le Canada ne pourrait pas survivre dans un contexte de libre-échange intégral. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on élimine les formes injustes de protectionnisme. Nous sommes un pays indépendant, nous serions inondés. A bien des égards, notre économie est une économie de tutelle, du moins dans certains secteurs. Avec le libre-échange si les temps sont durs les Américains feront tourner davantage leurs usines situées en sol américain et fermeront leurs filiales canadiennes. La situation n'est pas déjà tellement brillante.»

Pendant cette course à la direction de son parti, en juin 1983, il a également dit: «Le libre-échange touche à la souveraineté nationale. C'est pourquoi nous n'en voulons à aucun prix, pas plus pendant les campagnes à la direction du parti qu'en d'autre temps».

On ne saurait mieux dire. Ce que le premier ministre disait était absolument vrai. C'était absolument vrai en juin 1983 et ce l'est probablement encore davantage en juillet 1988.

Dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, la première industrie est l'agriculture, naturellement. Viennent ensuite la pêche et le tourisme.

En ce qui concerne la pêche, on nous dit que, par suite de l'accord de libre-échange Mulroney-Reagan, nous serons assurés du libre accès aux marchés américains. Il n'est fait mention nulle part dans cet accord de libre-échange de mesures qui nous protégeraient contre les lois américaines et contre les projets de loi omnibus qu'étudient actuellement le Congrès et le Sénat des États-Unis.

C'est dire que nous sommes assujettis non seulement aux lois américaines actuelles, mais à toutes celles que les États-Unis adopteront à l'avenir. Rien dans cet accord ne nous protège contre ces lois. L'accord de libre-échange ne nous garantit pas plus la sécurité d'accès au marché américain qu'auparavant. Nous serons toujours assujettis à la législation commerciale des États-Unis.

Je considère donc personnellement que le mécanisme d'arbitrage est une plaisanterie. Lorsqu'un fabricant ou un fournisseur américain se plaint que les marchandises canadiennes nuisent à la vente de ses produits aux États-Unis, le groupe chargé de l'arbitrage ne peut que décider si les lois américaines sur le commerce ont été bien appliquées. C'est tout ce que nous avons, tout comme dans le passé. Et l'accord ne comporte aucune disposition qui atténue les risques de telles manoeuvres de la part des entreprises américaines.

L'agriculture et la pêche emploient environ 28 000 personnes directement ou indirectement dans l'Île-du-Prince-Édouard. Je parle des travailleurs des industries de transformation des denrées agricoles et du poisson et des personnes qu'emploient les producteurs du secteur primaire, qui participent à la récolte ou à la pêche de ces ressources. Ces personnes représentent environ 50 p. 100 de toute la main-d'oeuvre de cette province.

Harrison McCain est un homme d'affaires très important dans la région de l'Atlantique. Les entreprises McCain Foods de cette région ont maintenant des succursales dans presque tous les pays du monde dont l'Australie, notamment. Voici les propos de McCain tels que les rapporte *Business Watch* sous la plume de Peter Newman:

«Nous sommes libres-échangistes de nature», m'a-t-il dit. «Si le gouvernement me demandait un jour si je suis d'accord pour réduire les tarifs chaque fois que c'est possible, je répondrais «bien sûr».

Ce qu'il faut retenir ce sont les mots «c'est possible». L'article enchaîne:

Mais, de poursuivre McCain, «je dois vous dire en l'occurrence de ne pas essayer de leurrer le secteur alimentaire avec cet accord». L'ennui, c'est que nous devons nous procurer le fromage mozzarella dont nous avons besoin pour préparer nos pizzas au Canada auprès des offices de commercialisation. Cela signifie que le fromage coûte au Canada 39c. de plus qu'aux États-Unis. A l'heure actuelle, les Américains ne sont pas autorisés à expédier leur fromage au Canada, mais dans le cadre de l'accord de libre-échange, ils pourront dorénavant vendre leurs pizzas au Canada en franchise de douanes. Comment pourrions-nous payer le fromage au Canada 39c. de plus et demeurer concurrentiels? C'est impossible. Et nous avons exactement le même problème avec nos repas surgelés en raison des offices de commercialisation du poulet, et le reste».

Voilà ce que dit Harrison McCain. L'article poursuit:

«Ce que je voudrais», de déclarer McCain en terminant, «ce serait que quelqu'un à Vancouver, à Halifax ou à Toronto déclare: 'Le libre-échange est une si bonne affaire que je vais construire une usine dès demain. Je vais pouvoir doubler ma productivité! Je vais inaugurer un tout nouveau secteur! Bonté divine, vous n'avez qu'à me laisser faire!' Pourquoi n'entendons-nous pas de pareilles déclarations? Je me le demande vraiment».

Bien des Canadiens se le demandent aussi. Nous entendons bien des hommes d'affaires de Toronto et de Montréal déclarer que le libre-échange est une affaire formidable. Cependant, pas un seul d'entre eux ne déclare qu'il entend donner dès demain de l'expansion à son entreprise. Cela ne se produira pas.